

**S'INFORMER - S'INSCRIRE - S'ENGAGER**

# **LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL**

**PROMOTION 2024**



# Le SNU, pour soi, pour les autres, pour la France

*Le SNU ne se raconte pas, il se vit !*

## Sommaire

- **Présenter le dispositif**
- **Les dates de séjours 2024**
- **S'inscrire**
- **Communiquer dans les établissements**
- **Outils à disposition**
- **FAQ**



# Le SNU, pour soi, pour les autres, pour la France

Le Service national universel s'adresse à tous les jeunes de 15 à 17 ans qui souhaitent vivre une belle expérience collective, se rendre utile aux autres, créer des liens forts et se découvrir un talent pour l'engagement !

## POURQUOI SE LANCER ?

- Vivre une expérience humaine collective
- Être utile à soi et aux autres
- Découvrir les formes d'engagement
- Devenir acteur du monde qui nous entoure



Victor, 16 ans, Bordeaux

« C'était vraiment incroyable ! On ne s'ennuie jamais, personne n'est mis de côté, on est tous soudés : la cohésion est juste magnifique. »

# Le SNU, pour soi, pour les autres, pour la France

## ÉTAPES À VIVRE

1

### Un séjour de cohésion

- 2 semaines
- Dans un autre département de votre région que votre département de résidence

2

### Un temps de service à la Nation

- Sous forme d'un engagement court (MIG) ou long (Réserve civique, Service civique, etc.)
- Près de chez vous

3

### Grands objectifs

1. Faire vivre les valeurs et principes républicains
2. Développer une culture de l'engagement
3. Renforcer la cohésion nationale
4. Accompagner l'insertion sociale et professionnelle

Nouveau dispositif 2024 :  
Classes et lycées engagés

# 1 Le séjour de cohésion

Vivre en collectivité, créer des liens nouveaux, se découvrir, découvrir la culture de l'engagement et affirmer sa place dans la société.

## Un tronc commun

### Des Thèmes transversaux :

- Activités physiques, sportives et de cohésion
- Développement durable
- Autonomie des jeunes (Santé et prévention des addictions, Auto-positionnement , Démocratie interne, Éducation budgétaire et financière)

### Des Modules nationaux

- Module « Valeurs de la République »
- Journée « Défense et Mémoire » (JDM)
- Module « Sécurité intérieure »
- Module « Prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1)

### Des activités obligatoires

- Lever des couleurs
- Présentation des formes d'engagement
- Initiation à l'autodéfense

## Une « coloration »

- Défense et mémoire
- Sports et Jeux olympiques et paralympiques (JOP)
- Environnement
- Résilience et prévention des risques

### Où ?

Dans des centres de cohésion installés dans des internats publics, centres de vacances, hôtels, etc. situés dans un autre département que le sien.

### Et après ?

Une cérémonie de clôture est organisée le dernier jour. Chaque volontaire reçoit un certificat individuel de participation à la Journée défense et citoyenneté (JDC) et un accès gratuit à une plateforme d'apprentissage du Code de la route.

1

# Le séjour de cohésion

## Exemple d'une journée type :

**07h00 - 8h00** Lever, petit-déjeuner

**8h - 8h15** Lever des couleurs

**8h30 - 9h30** Activités physiques et sportives

**9h30 - 12h30** Activités  
(ex. sensibilisation aux risques "sur ma route" et aux premiers secours)

**12h30 - 14h** Déjeuner

**14h30 - 18h30** Activités  
(ex. « Découverte des institutions » et « Education à l'environnement »)

**18h30 - 19h** Temps libre

**19h-20h30** Dîner

**20h30 -21h30** Démocratie interne

**21h30 - 22h30** Temps libre / Coucher



# Qui est concerné et quand ?

Le SNU concerne tous les jeunes Français **de 15 à 17 ans** (au moment du séjour de cohésion) scolarisés ou non, en emploi, apprentissage, sans activité, etc.

## 4 séjours en 2024

- 19 février – 2 mars
- 15-27 avril
- 17-28 juin
- 3-15 juillet

## LE SÉJOUR COLLECTIF

Dans un centre SNU, retrouvez pendant **douze jours** des jeunes venus d'autres départements qui partagent votre envie de faire bouger les choses et de vous engager pour la société.

Vous pouvez choisir parmi les **différents séjours proposés**, en fonction de votre zone de congés scolaires.

2024

Séjour février	Séjour printemps	Séjour juin	Séjour juillet
<ul style="list-style-type: none"><li>• Zone C* : du 12 au 24 février</li><li>• Zone A* : du 19 février au 2 mars</li><li>• Zone B* : du 26 février au 9 mars</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Zone C* : du 8 au 20 avril</li><li>• Zone A* : du 15 au 27 avril</li><li>• Zone B* : du 22 avril au 4 mai</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Toutes zones : du 17 au 28 juin</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Toutes zones : du 3 au 15 juillet</li></ul>

### Activités renforçant la cohésion, l'autonomie et l'engagement

Projets collectifs, ateliers pratiques, sport, temps de démocratie interne, rites républicains, etc.

### Activités liées aux enjeux de société

Citoyenneté, institutions européennes, santé, services publics, mémoire et défense, culture, développement durable, patrimoine, etc.

# Critères d'éligibilité

Niveaux/séjours	Février	Avril	Juin	Juillet
4 <sup>ème</sup> – 3 <sup>ème</sup>	Oui	Oui	Oui	Oui
Toutes années CAP	Oui	Oui	Oui	Oui
2 <sup>nde</sup> GT	Oui	Oui	Oui	Oui
2 <sup>nde</sup> PRO	Oui	Oui	Non	Oui
1 <sup>ère</sup> GT	Oui	Oui	Non	Oui
Terminale GT	Oui	Oui	Non	Non
Terminale Pro	Oui	Oui	Non	Non
Non scolarisés	Oui	Oui	Oui	Oui



Attention au stage de seconde : règles à préciser

# Le temps de service à la Nation

## Engagez-vous selon vos préférences

C'est vous qui choisissez la cause que vous voulez soutenir à travers votre phase 2. Vous allez vous sentir pleinement utile à la société.

- Environnement et développement durable
- Solidarité
- Santé
- Sport
- Education
- Sécurité
- Défense et mémoire
- Culture
- Citoyenneté

### Nadia, 18 ans, Marseille

« J'ai décidé de continuer avec une mission de Service civique, je restaure un château du XIV<sup>e</sup> siècle... et j'adore ! Ça m'a donné envie de continuer mes études dans le secteur de la culture et du patrimoine ! »



© MENJ - Julie Bourges

Vous pouvez poursuivre votre parcours SNU avec un temps d'engagement court, dans le cadre d'une mission d'intérêt général, ou d'un engagement plus long qui peut prendre plusieurs formes.

## LA MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Vous pouvez effectuer votre mission d'intérêt général **tout au long de l'année (minimum 84 heures) ou pendant douze jours consécutifs** durant l'année qui suit le séjour de cohésion.

Près de chez vous, des **organismes publics** (collectivités territoriales, services de l'État, établissements publics, etc.) et des **associations** vous proposent des offres de mission correspondant à vos attentes et à vos disponibilités.

### Des exemples ?

Missions solidaires, aide à des publics fragiles, chantiers de restauration du patrimoine, organisation d'un événement culturel ou sportif, etc.

## L'ENGAGEMENT LONG

Vous pouvez vous engager dans un dispositif de volontariat comme le Service civique, qui est indemnisé, les réserves, ou dans du bénévolat, **avant vos 25 ans** et pour une durée **de trois mois à un an**.

### Quelles missions ?

Elles s'effectuent dans le cadre des dispositifs d'engagement existants : Service civique, bénévolat associatif ([jeuxaider.gouv.fr](http://jeuxaider.gouv.fr)), sapeur-pompier volontaire, réserviste, volontariat des armées ou de la gendarmerie, etc.

### 3

## Les différentes formes d'engagement

Pour prolonger votre engagement au service d'une société plus fraternelle et solidaire, vous pouvez poursuivre, avant vos 25 ans, avec une période d'engagement dans un dispositif de volontariat existant tel que le Service civique, qui est indemnisé, ou par du bénévolat : [jeveuxaider.gouv.fr](http://jeveuxaider.gouv.fr)

### **Dispositifs de volontariat existants pouvant être mobilisés :**

- La Mission d'intérêt général,
- Le service civique,
- Les jeunes sapeurs-pompiers,
- La réserve civique,
- Les réserves opérationnelles des armées (armée de terre, armée de l'air, marine nationale, etc.), de la gendarmerie nationale et de la police nationale,
- Le corps européen de solidarité,
- Le volontariat à l'international,
- L'engagement associatif,
- Le service militaire volontaire,
- Le service militaire adapté,
- Etc.

### **Où ?**

Dans des secteurs très variés : Accompagnement des personnes, préservation du patrimoine, environnement, défense et sécurité, etc.

### **Qui ?**

Les jeunes de 16 ans à 25 ans qui le souhaitent.

### **Quand ?**

L'engagement peut durer de 3 mois à un an

Comment  
s'inscrire ?



**Chiffres**

2021 : 276

2022 : 358

2023 : 466

**Cible 2024 :**  
570 volontaires  
en Haute-Savoie



Via la plateforme en ligne

<https://moncompte.snu.gouv.fr/preinscription>

# Communiquer auprès des élèves

- ❑ Réunions d'information
- ❑ Messages sur l'ENT
- ❑ Affichage au sein de l'établissement scolaire
- ❑ Témoignages de volontaires ayant déjà réalisé au moins une phase du SNU
- ❑ Webinaire



90 000 jeunes l'ont déjà vécu !

9 participants sur 10  
sont satisfaits de leur séjour de cohésion\*.



Pour  
en savoir plus,  
rendez-vous sur  
[snu.gouv.fr](https://www.snu.gouv.fr)  
#SNU2024



**OUTILS** : Kit de communication disponible sur  
<https://www.snu.gouv.fr/communication/>

# Questions / réponses

Est-ce que c'est gratuit ?

La participation au SNU est gratuite !  
Le transport est pris en charge par le SNU (sauf en cas d'affectation exceptionnelle au sein du département de résidence), ainsi que l'alimentation, les activités et la tenue SNU.

Quels sont critères de sélection des volontaires ?

Il faut uniquement avoir entre 15 et 17 ans à la date du séjour de cohésion et avoir la nationalité française (pour les séjours individuels).

# Questions / réponses

Combien de temps dure le séjour de cohésion ?

12 jours.

Je ne suis pas sûr d'être disponible, que faire ?

Pour des soucis d'organisation, il n'est pas possible de déroger aux dates prévues pour le séjour de cohésion. Assurez-vous d'être disponible le jour du départ et pendant l'intégralité du séjour. Grâce aux 3 sessions, il y a forcément une solution pour vous !

# Questions / réponses

Est-ce obligatoire ?

Le SNU est pour le moment un dispositif basé sur le volontariat, il est donc non obligatoire. Ceux qui s'engagent dans le SNU sont cependant tenus d'effectuer le séjour de cohésion (phase 1) et une mission d'intérêt général (phase 2).

La phase 3 de poursuite de l'engagement sur une durée plus longue est, elle, optionnelle.

Est-ce que je peux m'inscrire avec des amis ou ma famille ?

Non, il n'est pas possible de s'inscrire en groupe. L'affectation s'effectue de façon aléatoire et il n'est pas possible de constituer des binômes ou équipes pour être affectés ensemble.

# Questions / réponses

Où se passe le séjour de cohésion ?  
Quand saurons-nous où nous partons ?

Le séjour de cohésion se déroule dans un centre d'accueil en dehors de votre département de résidence, sauf cas particulier. Vous connaîtrez votre lieu d'affectation quelques jours avant le départ sur  votre compte volontaire.

Pourquoi les jeunes portent-ils une tenue commune ?

La tenue permet d'atténuer les différences sociales. Il correspond à un principe de cohésion et d'unité tout au long du séjour.

# Questions / réponses

Les filles et les garçons sont-ils séparés ?

Les centres d'accueil sont mixtes mais pas les dortoirs. Pendant la journée, les jeunes sont regroupés en maisonnées mixtes de 10 jeunes encadrés par un tuteur.

Qui assure l'encadrement du séjour ?

Les volontaires sont encadrés au quotidien par des tuteurs, qui sont des adultes expérimentés et ayant reçu une formation préalable SNU. Ils sont en charge de la supervision de la vie courante, de l'animation et des conseils de maisonnées. Les centres sont dirigés par un directeur, assisté d'adjoints et d'un référent sanitaire.

## Questions / réponses

Tous les modules du séjour de cohésion sont-ils obligatoires ?

La participation aux activités est obligatoire. Selon les thématiques, il est parfois possible de choisir entre différentes activités. Les modalités de mise en œuvre des activités peuvent être adaptées pour assurer la bonne participation de tous les volontaires.

Est-ce que je rentrerai chez moi le week-end ?

Non, vous resterez dans le centre d'accueil durant les douze jours de la phase de cohésion, y compris le week-end.

# Questions / réponses

Est-ce que je dois faire la mission d'intérêt général pendant les vacances ?

Pas forcément. La mission est à réaliser dans l'année qui suit votre séjour de cohésion, hors temps scolaire. Elle peut être réalisée pendant les vacances ou non, de manière continue ou non, c'est à organiser en accord avec la structure d'accueil.

Comment trouver une mission d'intérêt général ?

Pendant le séjour de cohésion, vous découvrirez différents types de missions à l'occasion de forums et rencontres avec des bénévoles.

Après le séjour, vous pourrez découvrir les missions disponibles près de chez vous via votre compte volontaire SNU ou mobiliser directement une structure de proximité sous réserve qu'elle soit éligible.

# Questions / réponses

Où puis-je me renseigner ?

Pour toutes questions complémentaires, n'hésitez pas à consulter la foire aux questions disponible sur le site internet [snu.gouv.fr](http://snu.gouv.fr) . Concernant votre inscription SNU vous pouvez également envoyer un message à l'adresse [contact@snu.gouv.fr](mailto:contact@snu.gouv.fr).



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



© MGEN - Julie Bourget

90 000 jeunes l'ont déjà vécu !

9 participants sur 10  
sont satisfaits de leur séjour de cohésion\*.



Pour  
en savoir plus,  
rendez-vous sur  
[snu.gouv.fr](https://snu.gouv.fr)  
#SNU2024

# Le SNU ne se raconte pas, il se vit !

Retrouvez des vidéos, des témoignages, des  
commentaires sur le compte Instagram  
[@snujemengage](https://www.instagram.com/snujemengage)



Contact : Adrien NOURISSIER  
[sdjes74-snu@ac-grenoble.fr](mailto:sdjes74-snu@ac-grenoble.fr)  
07.78.19.55.38